

Environnement - Propreté



Après avoir longtemps été envisagés et traités pour répondre avant tout aux seuls besoins de circulation des véhicules motorisés, les espaces publics doivent aujourd'hui être en capacité de croiser de multiples enjeux qui vont de la garantie de la sécurité des riverains et usagers, à la création d'espaces permettant de déambuler, se rencontrer, participer à la vie citoyenne, aux animations quotidiennes, commerciales ou événementielles... Cette équation est d'autant plus difficile à résoudre qu'elle doit également répondre à un panel de normes et de conditions qui en contraignent l'aménagement.

Concernant l'aménagement physique de ces espaces, la ville de Laval cherche à répondre à ces enjeux à travers la définition d'une vision intégrée de l'espace public alliant la gestion de la voirie avec celles des éclairages publics et des espaces verts ; plutôt qu'une vision sectorisée.

En assurant la sécurité et la tranquillité publiques sur son territoire, la ville de Laval garantit parallèlement à la bonne utilisation de ses espaces publics, une qualité de vie dans la ville, la sérénité de ses habitants et le respect de la réglementation.

Par ailleurs, la ville de Laval contribue également aux objectifs environnementaux de Laval Agglomération à travers notamment la mise en œuvre du réseau de chaleur. En matière d'eau et d'assainissement, l'année 2017 sera principalement marquée par le transfert de cette compétence à l'agglomération qui redessiner les contours de ce service public pour la collectivité.

VILLE DE LAVAL
Place du 11 novembre
CS 71327
53013 LAVAL Cedex



LAVAL DIRECT PROXIMITÉ
0 800 00 53 53
(Numéro gratuit)
02 43 49 43 00 / fax 02 43 49 43 26
mairie@laval.fr
[Plan d'accès](#)